

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Septembre 2017 : les ventes de camionnettes sont vigoureuses

En septembre 2017, 12 688 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 2,5 % par rapport à septembre 2016 (qui comptait pourtant un jour ouvré supplémentaire). Il s'agit de la 20^{ème} augmentation au cours des 23 derniers mois. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs ont progressé de 5,3 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 2,6 %, ont représenté 62 % des immatriculations du mois de septembre. Les motorisations propres (hybrides et électriques) se sont accrues de 36 % par rapport à septembre 2016 et de 22 % sur les douze derniers mois. Elles rassemblent désormais près de 6 % des achats de voitures.

Les immatriculations des autres genres de véhicules ont globalement été moins dynamiques que les mois précédents. Deuxième marché par le nombre de transactions neuves, le segment des camionnettes est en forte expansion (+ 11 % le mois dernier, + 9 % en cumul annuel).

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Septembre 2017

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 122	1 521	534	1 231	1 495	7 903
Cyclomoteur	233	173	27	91	203	727
Motocycle	195	83	25	104	82	489
Voiturette	18	19	3	21	29	90
Remorque légère et caravane	149	99	35	72	63	418
VASP léger	282	132	30	56	109	609
Autobus et autocar	17	-	3	8	1	29
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	635	311	129	175	238	1 488
Camion	23	18	3	14	11	69
Tracteur routier	88	45	46	22	34	235
Semi-remorque	40	35	16	8	24	123
Remorque lourde	1	4	1	1	4	11
VASP lourd	12	5	1	2	2	22
Tracteur agricole	60	69	63	57	58	307
Engin agricole (autre que tracteur)	33	27	45	25	38	168
Ensemble	4 908	2 541	961	1 887	2 391	12 688

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

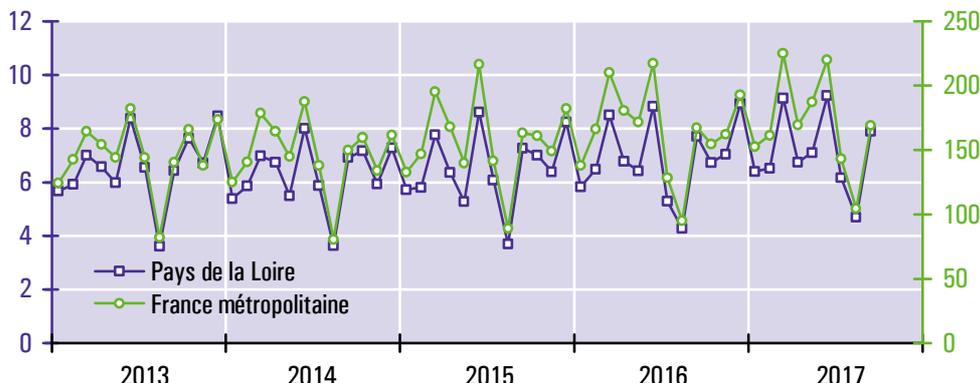
En septembre 2017, 7 903 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 2,6 % par rapport à septembre 2016, supérieure à celle observée en France métropolitaine (+ 1,0 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont progressé de 5,9 % dans la région et de 3,8 % dans l'Hexagone.

À l'instar des mois précédents, le marché a été principalement soutenu par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont augmenté de 4,9 % par rapport à septembre 2016. Les acquisitions d'automobiles par les personnes physiques ont été moins vigoureuses (+ 0,6 %).

Le dynamisme ligérien des flottes d'entreprise (+ 12 % en cumul annuel) est d'origine fiscale. La forte augmentation du tarif de la carte grise intervenue en début d'année en Centre-Val de Loire et en Bretagne incite les concessions automobiles et les sociétés de locations de véhicules à immatriculer dans les Pays de la Loire une part croissante de leurs flottes.

Pour le cinquième mois consécutif, les ventes de voitures hybrides se sont accrues de plus de 40 % (+ 48 % en septembre). Sur un an, le segment a progressé d'un tiers. La part de marché des motorisations hybrides s'est élevée à 4,2 % en septembre 2017 contre 2,9 % un an auparavant. Après deux mois de recul, les ventes de modèles électriques ont augmenté de 14 % en septembre. En cumul annuel, elles sont stables (+ 1,1 %).

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

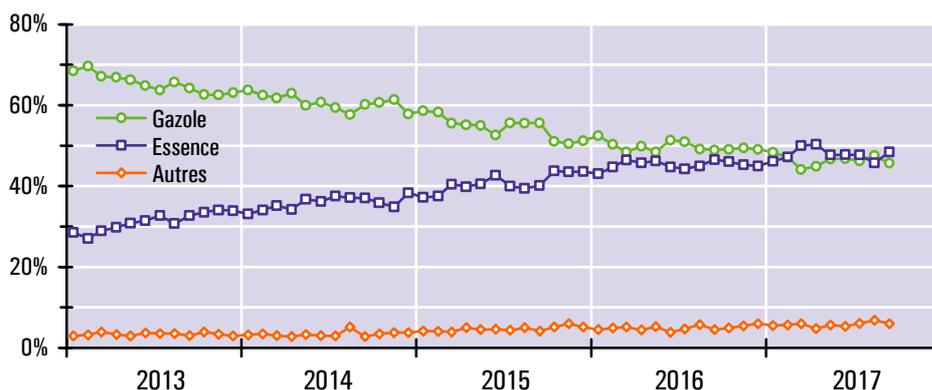
	Septembre 2017			Octobre 2016 à sept. 2017		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	3 122	40 %	+ 10 %	32 636	38 %	+ 6 %
Maine-et-Loire (49)	1 521	19 %	- 0 %	16 845	19 %	+ 9 %
Mayenne (53)	534	7 %	- 5 %	6 223	7 %	+ 4 %
Sarthe (72)	1 231	16 %	- 9 %	13 820	16 %	+ 5 %
Vendée (85)	1 495	19 %	+ 4 %	17 090	20 %	+ 4 %
Gazole	3 607	46 %	- 4 %	40 717	47 %	- 1 %
Essence	3 826	48 %	+ 7 %	41 019	47 %	+ 12 %
Hybride	331	4,2 %	+ 48 %	3 440	4,0 %	+ 33 %
Électricité	138	1,7 %	+ 14 %	1 401	1,6 %	+ 1 %
Autres motorisations	1	0,0 %	- 67 %	37	0,0 %	0 %
Personnes morales	3 675	47 %	+ 5 %	37 085	43 %	+ 12 %
Personnes physiques	4 228	53 %	+ 1 %	49 529	57 %	+ 2 %
Ensemble	7 903	100 %	+ 3 %	86 614	100 %	+ 6 %

¹ Évolution entre les immatriculations de septembre 2017 et celles de septembre 2016

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

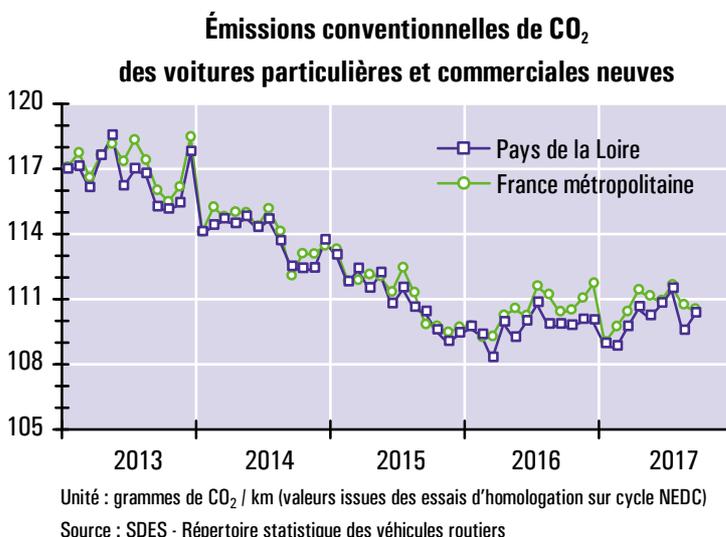
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en septembre 2017 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 110,3 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 0,5 % par rapport à septembre 2016. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

La hausse des émissions moyennes observée depuis le début de l'année est un effet de l'engouement des ménages (et dans une moindre mesure des entreprises) à l'égard des voitures essence. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet plus de CO₂ qu'un véhicule gazole.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

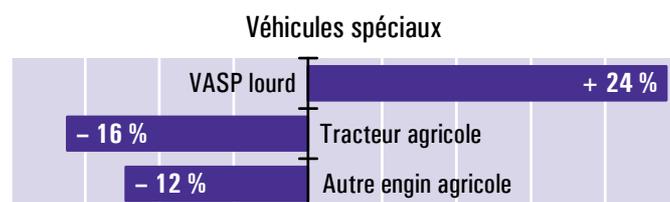
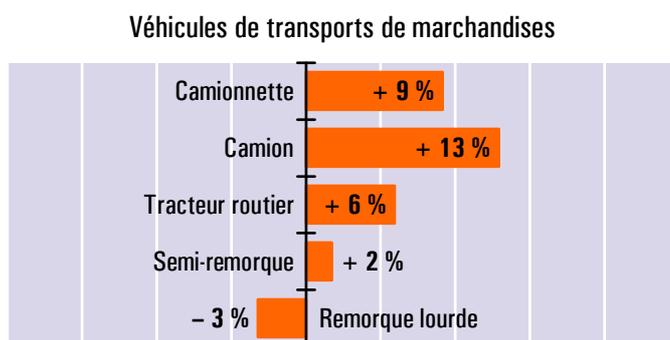
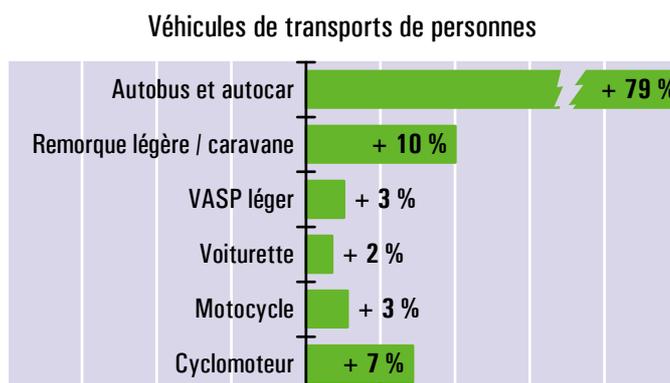
En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) et les VASP légers (camping-cars et fourgonnettes issus de la transformation de voitures) ont représenté respectivement 51 % et 26 % des immatriculations de septembre. En cumul annuel, le segment des autobus et des autocars est désormais en croissance de 79 %, dopé par les très fortes ventes enregistrées au cours de l'été en Loire-Atlantique.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont connu en septembre une progression de 6,9 % nettement plus faible que la hausse record de 29 % du mois d'août (la plus élevée depuis six ans). La croissance a surtout profité aux véhicules utilitaires légers (camionnettes de poids total autorisé en charge de moins de 3,5 tonnes) dont les immatriculations ont augmenté de 11 % par rapport à septembre 2016.

Sur le segment des véhicules spéciaux, les ventes de VASP lourds sont en croissance de 24 % sur douze mois. À l'inverse, le machinisme agricole continue de souffrir des difficultés de trésorerie des exploitations.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (octobre 2016 à sept. 2017) et celles des mêmes mois un an auparavant (oct. 2015 à sept. 2016)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).